



DELIBÉRATION N°1/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 27

OBJET :

ADMINISTRATION GENERALE
Convention d'Assistance Juridique

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le deux février, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni,
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 27 janvier 2023

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – M. Nicolas BONJEAN – Mme Colette DESJOURS – Mme Murielle VILLEDIEU – Mme Christiane ZELUS – M. Halim YALCIN – M. Daniel BAPTISTE

Etaient représentés :

Mme Caroline POULET par M. Jean-Baptiste BLEHAUT
M. Julien PIEDPREMIER par M. Laurent THEVENOT
M. Yannick ALCACER par M. Eric DERSIGNY
Mme Lucie PINTO par M. Jean-Louis ANTONY
M. Alexis VALLENT par Mme Laurence DUPONT
M. Eric AGBESSI par Mme Colette DESJOURS

Etaient absents :

David JARDINE est désigné secrétaire de séance.

Par délibération n°121/2021 du 25 novembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé la conclusion entre la Commune de Volvic et Maître Frédérique ROUX, avocate spécialisée en droit public, d'une convention d'assistance juridique.

Cette convention a pour objet de permettre à la Commune de Volvic de bénéficier des compétences de Maître Frédérique ROUX pour sécuriser les dossiers et les procédures qu'elle suit dans un contexte d'évolution constante des dispositions légales et réglementaires applicables aux collectivités territoriales dans plusieurs domaines juridiques (environnement territorial, gestion du domaine public, pouvoirs de police, responsabilités administrative, pénale et judiciaire...).

Cette convention d'une durée d'un an, prévoyait, notamment, un volume horaire potentiel de 100 heures par an au taux de 150 euros HT / heure soit un montant de 18.000 euros TTC maximum.

Dans ce cadre, il est proposé que la Commune de Volvic conclut, dans les mêmes conditions que celles précédemment évoquées, une nouvelle convention d'assistance juridique avec Maître Frédérique ROUX pour une durée d'un an.

Ainsi, le Conseil Municipal, Laurent THEVENOT entendu, et après en avoir délibéré, par 22 voix « pour » et 5 « absents ».

Accusé de réception en préfecture
DEPT 03020230202-1-2023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023

- Approuve, les termes de la convention, dont le projet est joint à la présente délibération, à intervenir entre la Commune de Volvic et Maître Frédérique ROUX ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 16/02/2023
Publié ou notifié
Le : 16/02/2023
Le Maire,
Laurent THEVENOT

Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.



Le Maire,
Laurent THEVENOT

Accusé de réception en préfecture
063-216304709-20230202-1-2023-DE
Date de télétransmission : 16/02/2023
Date de réception préfecture : 16/02/2023